



Réponse du Directeur général à la discussion de son rapport

1. Introduction

A mes yeux, la Conférence internationale du Travail a été cette année d'une exceptionnelle richesse. Notre objectif – un travail décent pour tous – fait l'objet d'un large consensus, qui ne cesse de s'approfondir. En outre, nous pouvons voir les résultats des deux premières années d'application d'une nouvelle approche de la budgétisation stratégique qui nous permet de cibler les ressources et de mesurer les réalisations. Mais, chacun le sait, nous n'en sommes qu'au début et il nous faut apprendre rapidement. Il nous faut faire plus. Il nous faut faire mieux. Néanmoins, vous nous avez donné le sentiment – et nous avons pu l'observer dans toute notre structure tripartite – que nous progressons sur bien des fronts.

Je tiens à féliciter Jean-Jacques Elmiger et ses vice-présidents pour la manière dont ils ont su conduire nos travaux. Ils leur ont imprimé un rythme dynamique, sans à-coups, en manifestant courtoisie et respect à tous les délégués. Il était d'autant plus opportun que M. Elmiger préside nos travaux cette année que la Suisse, notre hôte généreux et membre fondateur, a décidé d'adhérer à l'ONU. Je tiens aussi à remercier les présidents et les bureaux de nos commissions qui ont su si bien organiser leurs travaux que beaucoup de ces commissions n'ont pas eu à utiliser la totalité du temps qui leur était imparti.

Au total, 347 orateurs ont participé aux débats des séances plénières officielles. Ma seule déception, c'est qu'il n'y ait parmi eux que 45 femmes, soit 13 pour cent, à peu près le même pourcentage que l'an dernier. J'exhorte les trois groupes à réfléchir au cours de l'année à venir aux moyens de promouvoir la participation des femmes à ce sommet du dialogue social international. Les nombreux appels que nous avons déjà lancés par le passé à cette fin étant restés vains, devrions-nous envisager de fixer une cible dans les années à venir? Dans ce domaine, vous souhaitez peut-être vous inspirer de notre méthode d'audit de l'égalité entre hommes et femmes que nous utilisons au Bureau pour identifier les progrès réalisés et les faiblesses qui demeurent et pour trouver des moyens d'y remédier. Nous présenterons des propositions à la session de novembre du Conseil d'administration au cours de laquelle nous offrirons ce service à nos mandants.

Nos deux invités d'honneur, les Premiers ministres de la Malaisie et de la Barbade, ont prononcé des discours propres à enrichir la réflexion. L'un et l'autre ont replacé les nouveaux défis que pose la mondialisation dans une perspective historique. Pour moi, leur message fondamental est que la diversité de l'expérience de nos pays, la spécificité culturelle de nations qui sont souvent nées de la lutte pour l'indépendance, est une richesse que l'on ne saurait laisser la mondialisation détruire. L'un et l'autre voient dans la mondialisation un moyen de promouvoir le développement de leur pays, sous réserve que soient adoptés des modes de gouvernance équilibrés et équitables. M. Mahathir a souligné

que, «à l'heure de la mondialisation, le monde ne doit pas être l'apanage des capitalistes» et que citoyens et travailleurs des pays pauvres doivent, eux aussi, voir leurs besoins sociaux pris en considération. Le Premier ministre de la Barbade, M. Arthur, a fait observer à juste titre que «l'économie de marché ne saurait tout résoudre. Elle ne tient pas compte de l'ensemble des connaissances et de la sagesse des hommes.»

Parler de culture mondiale homogénéisée est une contradiction dans les termes. Le respect de la diversité nous enrichit tous et c'est le seul moyen d'édifier un monde en paix avec lui-même. Les valeurs partagées, au premier rang desquelles je place les principes et droits fondamentaux au travail, sont la pierre angulaire des systèmes de gouvernance qui permettent à chacun de réaliser son potentiel et de le mettre au service de la collectivité.

Il est bien entendu impossible de rendre justice à toutes vos contributions mais nous en tiendrons pleinement compte pour la préparation de notre programme et budget 2004-05 et pour l'exécution du programme de l'exercice en cours. Permettez-moi toutefois de réagir à certains des principaux thèmes, que j'examinerai sous quatre grandes rubriques.

2. De la conception à l'action

Presque tous les orateurs avaient quelque chose à dire au sujet du nouveau type de rapport d'exécution que nous avons cette année, avec des commentaires à la fois sur les résultats et sur nos nouvelles méthodes de travail. La plupart l'ont approuvé, ce dont nous nous félicitons, mais ont suggéré des améliorations ou émis des critiques constructives. M. Potter, délégué des employeurs des Etats-Unis, a souligné que ce rapport «pourrait porter à penser que l'OIT a accompli sa mission et peut fermer boutique» mais il a ajouté à juste titre que nous sommes loin d'avoir atteint nos objectifs ultimes en termes d'emploi, de droits, de protection sociale, de dialogue social. Le rapport, qui couvre deux ans d'activités, vise à déterminer si nous avons exécuté les programmes prévus et aussi à mesurer l'impact de nos activités. Vous avez conclu que, sur ces deux plans, nous nous en sommes assez bien sortis mais M. Potter ainsi que d'autres orateurs ont eu raison de souligner que nous devons établir des indicateurs de performance de plus en plus rigoureux, qui correspondent aux besoins des mandants, et nous attacher avec plus de vigueur à évaluer comment nos interventions peuvent le mieux contribuer à remédier aux déficits de travail décent à l'époque de la mondialisation. C'est un des grands défis du tripartisme.

M^{me} Blinkeviciute, ministre de la Lituanie, a été l'un des nombreux orateurs à se féliciter que le rapport se fonde sur les enseignements tirés des activités. Ces deux dernières semaines, nous avons beaucoup appris des commentaires des bénéficiaires de notre assistance technique et des bailleurs de fonds qui fournissent des ressources à nos programmes. M^{me} Kanou, vice-ministre du Japon, nous a rappelé avec force que, «pour que la justice sociale devienne une réalité et pour que l'OIT exerce pleinement son influence, il est essentiel qu'elle ait la confiance de ses Etats Membres». Nous ne pouvons nous permettre de gaspiller un centime, un cent, un yen. Cela exige une attention constante, qu'il s'agisse de fixer les priorités ou de rendre plus performantes nos activités. M. Mogami, ministre du Botswana, a insisté sur ce point dans son discours et a conclu que les programmes visant à promouvoir le travail décent dans différents pays est un puissant moyen d'assurer l'exécution efficace d'un service intégré et qu'il faudrait «associer officiellement et systématiquement les mandants de l'OIT à la planification et à la mise en œuvre».

Ressources

Le BIT peut s'enorgueillir d'une gestion financière exemplaire, ainsi qu'en témoignent les rapports successifs de nos commissaires aux comptes. Mais il ne faut pas confondre comptabilité et reddition de comptes. Vous tenez à juste titre à ce que le Conseil d'administration et la Conférence décident de l'affectation de nos ressources. Il s'agit de l'argent des contribuables, et vous devez pouvoir répondre aux questions qui vous sont posées dans vos parlements ou assemblées au sujet de la nature des activités de l'OIT, de leur localisation et de leur raison d'être. Le BIT a toujours fait preuve de prudence financière. Par le passé, quand il s'est rendu compte que ses rentrées d'argent risquaient d'être moindres que prévu, il a pris des mesures, en consultation avec le Conseil d'administration, pour réduire des programmes. Le Règlement financier nous permet d'emprunter lorsque les recettes sont insuffisantes mais nous avons toujours choisi d'éviter de nous endetter et d'éviter ainsi de demander des contributions supplémentaires aux Etats Membres. C'est grâce à cette gestion financière responsable que les importants arriérés que nous avons reçus durant le dernier exercice n'ont pas eu à être utilisés pour rembourser des dettes. Je suis reconnaissant à tous les intéressés, et en particulier aux Etats Membres confrontés à la difficulté de gérer, chez eux, des réductions des dépenses publiques, qu'une solution ait été approuvée. Elle permet au BIT d'investir la plus grande partie de l'excédent dans des activités prioritaires et d'améliorer sa capacité de répondre à une demande croissante de services difficiles à financer avec une croissance budgétaire zéro, ainsi qu'il est expliqué dans le cadre stratégique. Nous poursuivrons les consultations et examinerons la question des activités spécifiques à la session de novembre du Conseil d'administration. Nous présenterons aussi des rapports sur les progrès dans l'exécution des activités.

Changement du mode de fonctionnement du BIT

L'OIT, comme ses mandants, doit innover en permanence afin de suivre l'évolution des besoins des travailleurs, des entreprises et des gouvernements dans un monde en mutation rapide. Ces deux dernières années, pour consolider nos connaissances et notre expertise, nous avons restructuré les activités de notre siège autour de quatre piliers: emploi, protection sociale, normes, dialogue social. Dans le cadre de cette nouvelle structure, nous avons huit programmes focaux qui visent des domaines dans lesquels nous devons agir particulièrement vite. Beaucoup d'orateurs ont jugé cette approche utile. Elle contribue à accroître la visibilité et la capacité de réaction du BIT. Les prochaines étapes consistent à renforcer notre capacité aux niveaux régional et sous-régional en vue d'établir un lien plus étroit entre notre base de connaissances et les problèmes spécifiques des pays et d'assurer que l'ensemble de l'expertise du BIT est intégrée et son impact multiplié. Comme l'a souligné M^{me} Brighi, déléguée des travailleurs de l'Italie, il faut promouvoir en permanence les liens entre les programmes contre le travail des enfants et les programmes qui concernent les droits des travailleurs, le dialogue social et le travail décent. Pour aider nos spécialistes des différents secteurs à établir ce lien, j'ai créé cette année, au siège, un Département de l'intégration des politiques, et nous sommes en train de mettre en place des équipes du travail décent au niveau régional pour améliorer de la même manière la coordination de notre travail. Nous avons déjà commencé à tester des programmes de promotion du travail décent dans différents pays. Ces programmes regroupent l'ensemble de nos activités et les lient aux plans de développement du pays. J'ai l'intention de faire de cette approche une caractéristique de notre prochaine programmation.

Consolidation des progrès

Un thème constant de nos débats a été que de bonnes choses ont été faites jusqu'à présent mais qu'il ne faut pas s'arrêter en chemin. Si la budgétisation stratégique a été

introduite, c'est notamment pour que l'on puisse disposer d'un outil pour institutionnaliser le changement. En fixant des cibles et en mesurant les performances, nous pouvons juger de ce que nous devons encore faire. Le Conseil d'administration, lorsqu'il a évalué le rapport d'exécution avant de le transmettre à la Conférence, nous a exhortés à améliorer nos indicateurs et à fixer des cibles plus ambitieuses. Nous travaillons dur à la mise en place d'une base d'indicateurs du travail décent, et la Conférence internationale des statisticiens du travail de l'an prochain sera l'occasion de travailler avec des experts à la création de systèmes de collecte qui donneront à nos analyses des bases plus solides. Il se peut que de meilleures informations nous conduisent à réorienter nos activités. En outre, au fur et à mesure que notre transparence s'améliorera, nos mandants se rendront de mieux en mieux compte de l'ampleur des déficits de travail décent dans leurs pays et du potentiel de l'Agenda du travail décent comme moyen d'action intégrée. C'est quand elles ont un retentissement dans les institutions tripartites nationales que nous avons vraiment la preuve que nos idées sont pertinentes. De nombreux orateurs, notamment M^{me} Rial, ministre de l'Argentine, ont donné des exemples de consensus créatifs auxquels a abouti le dialogue social, souvent dans des circonstances particulièrement difficiles. C'est le moteur de l'Agenda du travail décent, et je vous exhorte à nous tenir au courant de vos activités afin que nous puissions exploiter votre énergie pour poursuivre notre marche en avant.

3. Moyens d'action

Tant en plénière qu'au sein des commissions de la Conférence, nous avons passé beaucoup de temps à discuter de la manière dont fonctionnent nos moyens d'action et à étudier de nouvelles directions et de nouveaux instruments.

Travail des enfants

Le sort des enfants qui ne peuvent ni jouer ni étudier, parce qu'ils doivent travailler, ne peut laisser personne indifférent. Chacun de nous, j'en suis sûr, souhaiterait posséder les pouvoirs de Harry Potter et être ainsi à même de transformer leur vie d'un coup de baguette magique. Mais nous savons tous que les choses ne sont pas si faciles. Notre troisième débat sur un rapport global, présenté en vertu du suivi de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, intitulé *Un avenir sans travail des enfants*, nous a offert la possibilité d'analyser l'ampleur et la nature du défi ainsi que l'efficacité de notre action.

A la lecture des chiffres présentés dans le rapport global, particulièrement de ceux qui concernent le nombre d'enfants soumis aux pires formes de travail, nombre d'orateurs se sont dits alarmés de l'ampleur du problème. Plusieurs d'entre eux nous ont demandé de rassembler des données plus solides, plus fiables et plus à jour. Cependant, la plupart ont reconnu que, même avec des données exactes et quelle que soit la méthode statistique suivie, le problème est immense. Ce qui compte, comme l'a affirmé M. Brett, le délégué des travailleurs du Royaume-Uni, c'est de prendre d'urgence toutes les mesures nécessaires pour «faire sortir les enfants de l'usine et les faire entrer à l'école». Les analyses, le bilan et les nouvelles estimations mondiales présentées dans le rapport global ont été accueillis très favorablement.

J'ai noté également, grâce au débat animé auquel elle a donné lieu, que la formule expérimentale de la session interactive a été, elle aussi, bien accueillie. Comme l'ont fait remarquer différents délégués, elle peut être encore améliorée – et elle le sera. Les suggestions présentées dans le dernier chapitre du rapport global – renforcer les activités du Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC), intégrer la question de l'abolition effective du travail des enfants dans le programme relatif au travail

décent et renforcer encore les partenariats et les alliances noués en vue de l'élimination du travail des enfants – ont été largement approuvées. Comme l'a déclaré M. Okuyan, ministre du Travail et de la Sécurité sociale de la Turquie, «quand les enfants sont exploités dans le travail, c'est toute une partie du potentiel du pays qui est perdue». Sur la base de ces trois conclusions, nous allons maintenant élaborer un plan d'action qui sera soumis au Conseil d'administration à sa 285^e session, en novembre 2002.

La complaisance n'est pas de mise. Lors de l'ouverture de la présente session de la Conférence, 122 pays avaient ratifié la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999, et un certain nombre d'autres ont annoncé leur intention de le faire prochainement. La progression de l'IPEC est impressionnante: aujourd'hui, 75 pays en reçoivent une assistance et 26 contribuent au financement de ses activités. Bien qu'opérant avec une structure administrative calculée au plus juste, nous avons doublé notre taux d'exécution au cours des trois dernières années. Nous entendons poursuivre sur cette lancée grâce à nos grands programmes nationaux assortis de délais. De tels programmes existent déjà dans trois pays, et d'autres sont en préparation. Le rapport global, *Un avenir sans travail des enfants*, a fait l'objet d'une très large publicité partout dans le monde et a attiré l'attention sur notre première Journée mondiale de lutte contre le travail des enfants, organisée le 12 juin, ainsi que la campagne menée sur le thème «Carton rouge au travail des enfants». Nous devons rester mobilisés et élargir nos programmes. Le soutien des donateurs a été superbe, mais je leur dis à tous: «restez avec nous jusqu'au coup de sifflet final». N'oublions pas l'avertissement de M. Mdladlana, ministre de l'Afrique du Sud, qui a déclaré que le travail des enfants, si on ne l'éliminait pas, représenterait «la plus grave menace pour le programme relatif au travail décent, auquel nous adhérons tous et que nous cherchons tous à promouvoir».

Economie informelle

M. Villaran de la Puente, ministre du Pérou, a trouvé les mots justes pour décrire l'objectif de la Conférence lors de la discussion sur l'économie informelle: «Il s'agit de [donner des droits] à ceux qui en sont dépourvus. Il s'agit d'inclure, parmi les bénéficiaires de la modernité, la majorité de la population qui en est exclue actuellement.» La Commission de l'économie informelle a approuvé une approche visant à réduire les déficits de travail décent. Cette approche présente l'avantage qu'elle permet de tenir compte de la grande diversité des situations et des causes sous-jacentes propres à l'économie informelle et d'assurer la pleine application des quatre objectifs stratégiques de l'OIT – promotion des droits, création d'emplois plus nombreux et de meilleure qualité, protection sociale, dialogue social – dans le secteur informel. La discussion générale a également mis l'accent sur l'idée d'une transition de l'économie informelle à l'économie formelle, une idée parfaitement conforme à l'objectif de l'OIT consistant à parvenir progressivement au travail décent, en insistant plus particulièrement sur le secteur informel où les déficits sont les plus graves et où le travail est accompli en marge des cadres juridiques et institutionnels.

Bien que la discussion ait été très intense et parfois difficile, tous les membres de la commission étaient portés par la même détermination à produire des orientations spécifiques et pratiques qui permettent à l'OIT d'aider les Etats Membres et les partenaires sociaux à combler plus efficacement les déficits de travail décent dans l'économie informelle. La commission a appelé de ses vœux un programme de travail sur l'économie informelle qui soit identifiable et d'une grande visibilité et qui privilégie les questions de gouvernance, de représentation, de création d'emplois, de protection sociale et de réduction de la pauvreté. Nous allons maintenant engager un programme intégré et novateur en nous appuyant sur l'expertise des quatre secteurs techniques et des bureaux extérieurs, afin que soient élaborés des stratégies et des programmes visant spécifiquement

à réduire les déficits de travail décent dans l'économie informelle et, partant, à atténuer la pauvreté. Comme l'a souligné M. Kapuya, ministre de la République-Unie de Tanzanie: «Hommes et femmes travaillent dans le secteur informel qui attire un nombre croissant de personnes aux prises avec de graves difficultés économiques. Pour ces personnes qui ne trouvent pas d'emploi, se tourner vers le secteur informel est une stratégie de survie.» Nous devons inverser cette tendance.

Plutôt que de constituer une nouvelle unité au sein du Bureau, le programme de travail sur l'économie informelle sera relié aux principales stratégies et aux principaux programmes de l'OIT, notamment à celles et ceux concernant le renforcement du dialogue social, l'Agenda global pour l'emploi, la promotion de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail et son suivi, et la campagne visant à étendre la sécurité sociale, notamment par des initiatives telles que le Fonds mondial de solidarité sociale et de nombreuses autres. La commission a souligné l'importance des travaux du BIT sur l'économie informelle pour les Objectifs du Millénaire pour le développement et pour le Réseau pour l'emploi des jeunes, au niveau international, et pour la réalisation des objectifs des Documents de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP), au niveau national.

Je félicite la commission d'avoir formulé des conclusions extrêmement utiles en analysant la nature de l'économie informelle, les problèmes auxquels sont confrontés ceux qui vivent et travaillent dans ce secteur, et les politiques erronées qui ont piégé la moitié de la main-d'œuvre mondiale dans des conditions qui pèsent de tout leur poids dans le déficit mondial de travail décent. Nous continuerons d'œuvrer avec nos membres tripartites en faveur du programme préconisé dans la Déclaration et nous irons ensemble à la rencontre des nouvelles organisations fondées sur l'affiliation qui sont actives dans l'économie informelle.

Coopératives

Les coopératives sont l'un des outils les plus performants lorsque l'on veut créer des emplois décents, réduire la pauvreté, lutter contre l'exclusion sociale et favoriser un développement durable. Plus de 100 millions de personnes ont trouvé un emploi rémunérateur au sein de coopératives ou par leur intermédiaire, et les coopératives comptent près de 800 millions d'adhérents dans le monde. L'éventail d'entreprises constituées en coopératives est très large, puisqu'il va de la petite initiative locale à des entreprises ayant un chiffre d'affaires de plusieurs millions de dollars, et elles opèrent dans tous les secteurs socio-économiques. Comme M. Barberini, président de l'Alliance coopérative internationale, l'a souligné: «les coopératives sont une forme d'entreprise qui met au premier plan l'être humain». Après deux ans d'un travail ardu, la Commission de la promotion des coopératives a élaboré la nouvelle recommandation qui aidera nos mandants à exploiter l'énorme potentiel qu'offre ce type d'entreprenariat collectif. Comme la recommandation le réaffirme, les coopératives ont une identité distincte en tant qu'entreprises qui peuvent entrer en concurrence avec d'autres formes d'entreprise sur le marché, et qui le font avec succès, mais parallèlement elles ont un rôle social justifiant qu'elles bénéficient de conditions spéciales. Les coopératives favorisent l'autonomisation des populations en permettant aux catégories même les plus pauvres de prendre part au progrès économique; elles créent des possibilités d'emploi pour ceux qui possèdent des compétences mais peu, voire pas de capitaux, et elles assurent une protection en organisant une entraide communautaire. Ces trois éléments – autonomisation, création d'emplois et protection sociale – permettent d'échapper à la pauvreté et à l'exclusion inhérentes à l'économie informelle.

Pour naître et prospérer, les coopératives ont besoin d'un environnement juridique, institutionnel et administratif propice. Du fait qu'il s'agit d'entreprises constituées par leurs adhérents et enracinées dans des communautés, ce sont de puissants vecteurs du développement économique et de l'entrepreneuriat à l'échelon collectif et elles permettent de tisser des réseaux locaux, notamment entre employeurs et syndicats, contribuant ainsi au renforcement de la protection sociale et du dialogue social dans les communautés. Par ailleurs, elles s'inscrivent dans un mouvement mondial dynamique, fédéré autour d'un ensemble de principes sans équivalent, qui permet d'établir des liens entre les économies locales et le marché mondial. Dans ce contexte, je tiens à souligner que la nouvelle recommandation sera d'application universelle alors que la recommandation (n° 127) sur les coopératives (pays en voie de développement), 1966, qu'elle remplace, ne s'appliquait qu'aux pays en développement.

Accidents du travail et maladies professionnelles

La Commission des accidents du travail et des maladies professionnelles a mené à bien les trois tâches inscrites à son ordre du jour, à savoir l'élaboration d'un projet de protocole relatif à la convention (n° 155) sur la sécurité et la santé des travailleurs, 1981, et d'un projet de recommandation qui comporte une nouvelle liste des maladies professionnelles et un nouveau mécanisme d'actualisation de cette liste. Le protocole énonce les principes fondamentaux pour l'enregistrement et la déclaration des accidents du travail et des maladies professionnelles, qui vont dans le sens d'un renforcement des actions prises au niveau national et au niveau de l'entreprise pour la collecte et l'analyse des accidents et des maladies professionnelles. Ces données sont indispensables pour mettre au point des politiques et des programmes nationaux efficaces, et le nouvel instrument contribuera grandement à l'amélioration de la sécurité et de la santé au travail.

L'une des tâches importantes que la commission a accomplies est l'actualisation de la liste des maladies professionnelles qui n'avait pas été révisée depuis vingt-deux ans. Elle a en effet dressé une nouvelle liste de maladies professionnelles, jointe en annexe au projet de recommandation, et a élaboré un nouveau mécanisme prévoyant une actualisation plus fréquente de cette liste par l'intermédiaire de réunions d'experts qui nous donneront des avis sur l'évolution de la situation dans les Etats Membres et les progrès des connaissances scientifiques en la matière. Cette nouvelle liste de maladies professionnelles encouragera le processus de révision et le dialogue à l'échelle nationale en vue de l'identification et de la prévention des maladies professionnelles. Le nouveau mécanisme pourrait servir de modèle dans d'autres domaines de travail de l'OIT où il y aurait lieu d'adopter des mécanismes souples de révision et d'actualisation.

Application des normes

La Commission de l'application des normes a eu des débats très intéressants et très complexes sur divers sujets. Lors de sa discussion générale, elle a examiné ses méthodes de travail et les façons dont elles pourraient être améliorées. A la suite de cette discussion, la commission a décidé de demander au Bureau de procéder à des consultations informelles ces prochains mois et de lui présenter, à la prochaine session de la Conférence, un document sur ce point.

L'étude d'ensemble de la commission d'experts que la Commission de l'application des normes a examinée cette année portait sur la convention (n° 137) sur le travail dans les ports, 1973, et sur la recommandation correspondante. L'accord n'a pas été unanime sur la question de savoir si cette convention reste d'actualité compte tenu de l'évolution rapide de l'environnement économique et technologique, mais on s'est accordé sur la nécessité de

s'adapter à l'évolution de la manutention et de protéger les travailleurs affectés à cette tâche.

Conformément à la résolution relative aux mesures recommandées par le Conseil d'administration au titre de l'article 33 de la Constitution de l'OIT au sujet du Myanmar, adoptée en 2000 par la Conférence, la commission a tenu de nouveau cette année une séance spéciale sur l'application par le Myanmar de la convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930. La commission a pris note, avec une profonde préoccupation, de l'observation formulée par la commission d'experts et examiné les faits survenus depuis décembre 2001. Une mission de haut niveau a pu évaluer librement la situation du Myanmar l'année passée et a présenté un rapport à ce sujet. La commission s'est félicitée de la nomination, en mai 2002, d'un chargé de liaison par intérim dont le premier rapport lui a été transmis, mais elle a déploré que d'autres propositions de la mission de haut niveau n'aient pas été suivies. Sur un plan général, elle a insisté sur la nécessité de progrès vérifiables, non seulement en matière de procédure mais aussi quant au fond. Elle a encouragé le Bureau et le Directeur général à poursuivre résolument leur action à propos de toutes les questions à l'examen, à maintenir le dialogue et à faire rapport en novembre au Conseil d'administration. M. Winn, ministre du Myanmar, a réaffirmé la volonté politique de son gouvernement de poursuivre ses efforts jusqu'à ce que le travail forcé soit éliminé et son engagement de continuer de collaborer le plus possible avec l'OIT. Il y a lieu de se féliciter de cette déclaration, sous réserve qu'elle soit suivie d'effets. Comme toujours, le Bureau est prêt à collaborer pleinement à cette fin.

Par ailleurs, la commission a examiné 22 cas individuels ayant trait à la liberté syndicale, au travail forcé, à la discrimination, au travail des enfants et à la politique de l'emploi – autant de questions qui font l'objet de conventions de l'OIT. Malheureusement, un pays, le Bélarus, n'était pas présent à la Conférence, de sorte que le cas qui l'intéressait n'a pas été examiné. J'ai bon espoir que la représentation de ce pays dans le nouveau Conseil d'administration aidera les plus hautes autorités du Bélarus à prendre conscience des obligations de leur pays en tant que Membre de l'OIT. Elles doivent s'occuper des questions très graves que les organes de contrôle de l'OIT ont soulevées. Manifestement, la liberté syndicale est en danger.

Dans certains cas, la commission a pu se féliciter des mesures que les gouvernements ont prises ou envisagent de prendre pour appliquer les conventions mais, dans d'autres, elle a jugé nécessaire d'inclure dans son rapport des paragraphes spéciaux pour exprimer sa préoccupation. Les paragraphes spéciaux ayant trait à l'Ethiopie, au Soudan et au Venezuela indiquent que ces pays se heurtent à de graves difficultés pour appliquer des conventions importantes. La commission a également demandé à plusieurs gouvernements d'accepter la visite de missions de contacts directs ou de missions consultatives techniques, ou de solliciter l'assistance du Bureau.

Approche intégrée de l'action normative

En séance plénière, un certain nombre d'orateurs ont formulé des observations sur la nouvelle approche intégrée de l'action normative et sur le domaine connexe de l'assistance technique. Je suis persuadé que chacun d'entre nous a écouté avec intérêt M. Al Sho'ala, ministre de Bahreïn, décrire le processus de réforme constitutionnelle engagé dans son pays, qui prévoit une nouvelle charte nationale du travail s'inspirant clairement des valeurs de l'OIT. Cet orateur a expliqué que les principes de la nouvelle Constitution incluent «le droit au travail de chaque citoyen et le droit de choisir son travail conformément à l'ordre public et aux bonnes mœurs; l'Etat assure des possibilités d'emploi à tous les citoyens, interdit tout travail forcé et garantit la liberté d'association». Notre dialogue avec les Etats du Golfe a donc pris un départ prometteur.

Notre approche est fondée sur la promotion des principes et droits fondamentaux au travail et sur une discussion plus large de la façon dont les normes en général se rattachent à l'emploi, à la protection sociale et au dialogue social pour créer un cadre social en vue d'une intégration économique internationale. L'assistance technique est un outil indispensable pour aider les pays à apprécier la valeur de nos normes et à trouver les moyens d'intégrer dans leur législation et leur pratique les principes contenus dans nos conventions et recommandations. Mais comme l'a fait remarquer M. Menkerios, ministre d'Erythrée, une approche intégrée de nos normes peut, entre autres choses, les rendre «plus faciles à appliquer pour les pays qui font leurs premiers pas dans l'élaboration d'une nouvelle législation sur les questions sociales et du travail». Les discussions que nous engagerons l'année prochaine sur les normes de sécurité et de santé promettent d'être extrêmement intéressantes.

Il me faut également relever qu'à cette Conférence nous sommes convenus de retirer 20 recommandations devenues obsolètes. C'est le fruit le plus récent de l'effort actuellement déployé par le Conseil d'administration pour faire en sorte que nos normes soient tenues à jour. Je suis entièrement d'accord avec M. Funes de Rioja, Vice-président employeur du Conseil d'administration, mais qui, en cette occasion, a pris la parole au nom de l'Organisation internationale des employeurs, lorsqu'il a rappelé l'approche arrêtée par le Conseil d'administration à sa session de mars dernier en déclarant que nous devrions mettre au point «des propositions en vue de l'élaboration de nouvelles normes ou de la révision des anciennes et de toute autre action normative appropriée, ainsi que des directives sur les objectifs et le contenu de ces normes, en vue de rendre l'ensemble des instruments de l'OIT plus cohérent, plus moderne et plus largement applicable».

4. La mondialisation et le rôle de l'OIT

Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation

De nombreux orateurs ont évoqué les pressions que l'intégration économique internationale fait peser sur nos sociétés. Cependant, j'en ai aussi entendu beaucoup exprimer leur optimisme quant aux avantages qu'une nouvelle approche pourrait permettre aux peuples et aux pays aujourd'hui marginalisés de retirer de la mondialisation. Comme l'a déclaré M^{me} Chao, secrétaire d'Etat au Travail des Etats-Unis, «d'une part, nombreux sont ceux qui profitent des chances immenses offertes par cette mondialisation mais, de l'autre, certains ne parviennent pas à tirer pleinement parti de l'élargissement des échanges parce que les libertés fondamentales et les droits individuels ne sont pas appliqués intégralement». Un large accord s'est dégagé sur l'importance des droits, en particulier ceux contenus dans la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, en tant que fondement d'une stratégie sans exclusive pour la gouvernance de la mondialisation, et sur le dialogue social en tant que mécanisme fondamental pour l'élaboration de politiques nationales et internationales propres à favoriser la cohésion sociale. M^{me} Yacob, déléguée des travailleurs de Singapour, a quant à elle déclaré, au sujet de la mondialisation, que «les gouvernements comme les entreprises ont tout intérêt à disposer de syndicats forts pour représenter les travailleurs et faire entendre leur voix, et à faire en sorte que des politiques sociales et économiques équilibrées, équitables et rationnelles soient élaborées». Mais ce ne sera pas chose facile et comme M. Prieto, délégué des employeurs du Mexique, nous l'a rappelé, «il est temps que notre intention de mettre un terme à l'aggravation de la pauvreté, qui compromet la dignité et la stabilité de l'homme, se traduise par une action résolue».

La création de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation a reçu de tous côtés un accueil favorable et son rapport est très attendu. J'estime que nous pouvons tous être fiers de constater que l'image de notre Organisation a incité 25 personnalités éminentes d'horizons divers à consacrer leur temps et leur énergie à une tâche si complexe. Le fait que cette commission est dirigée par deux présidents en exercice – Son Excellence M^{me} Tarja Hallonen de Finlande et Son Excellence M. Benjamin Mkapa de République-Unie de Tanzanie – a été très apprécié. Je les informerai de l'appui que vous avez apporté ainsi que des idées et des informations que vous nous avez communiquées dans vos allocutions.

Travail décent et réduction de la pauvreté

M. Hjort Frederiksen, ministre du Danemark, a résumé le point de vue de la plupart des délégués en déclarant qu'«avec 1,2 milliard de personnes dans le monde qui vivent en dessous du seuil de pauvreté et un demi-milliard de travailleurs pauvres qui gagnent moins d'un dollar par jour», l'adoption par l'OIT d'un Agenda global pour l'emploi est une initiative primordiale et opportune. La mondialisation, tant qu'elle ne donnera pas la priorité à la création d'emplois et à la réduction de la pauvreté, demeurera objet de controverses et source de division. Certes, le chômage et la pauvreté existaient bien avant l'avènement de la mondialisation, mais la compétitivité et la stabilité financière doivent être considérées au mieux comme des moyens et non comme des fins en soi. La fin en soi est sans conteste l'accès de tous à un travail décent, car c'est la voie la plus sûre pour sortir de la pauvreté et c'est le fondement de la sécurité familiale, facteur essentiel à la paix sociale.

M. El Amawy, ministre de l'Égypte, s'est fait l'écho de nombreux participants en déclarant: «nous attendons avec beaucoup d'intérêt la traduction des résultats du programme [du Forum global sur l'emploi] dans la réalité ... priorité [devant être donnée] à la création d'emplois et à l'atténuation des effets de la pauvreté». De nombreux délégués ont exhorté le BIT à activer le processus d'élaboration de l'Agenda global pour l'emploi, à la fois en apportant plus d'appui aux partenaires sociaux au niveau national et en influant davantage sur les stratégies de développement mises en place par les institutions de Bretton Woods. M. Fillon, ministre de la France, a abondé dans ce sens: «[Nous devons] faire progresser l'ensemble des institutions internationales concernées vers une meilleure gouvernance en faveur de l'emploi. La France fera tout son possible pour que cet Agenda global pour l'emploi constitue un document de référence pour la communauté internationale.»

J'ai bien reçu votre message. Je l'ai compris.

Mais, ne nous leurrions pas, nous avons également besoin d'un environnement macroéconomique propice à la réalisation des objectifs du travail décent et de la création d'emplois. Il nous faut des politiques actives du marché ayant pour objectif de créer plus d'emplois productifs et durables. C'est sans doute là la plus grosse lacune de la mondialisation, sous sa forme actuelle. Nous l'avons vu, les politiques passives, censées avoir des retombées positives pour l'ensemble de la population, n'ont pas fait reculer la pauvreté et ont favorisé l'expansion de l'économie informelle. Cette question occupe une place centrale dans le dialogue entre les gouvernements et les institutions de Bretton Woods. A cet égard, vous avez été nombreux à demander à l'occasion de nos réunions bilatérales que nous vous aidions dans vos discussions avec le Fonds monétaire international, faisant valoir que dans votre dialogue avec les institutions de Bretton Woods l'agenda du travail décent est une façon positive de faire en sorte que la nécessité d'appliquer une gestion macroéconomique saine réponde aux objectifs de développement

national. La quasi-totalité des orateurs ont souligné que des emplois plus nombreux et de meilleure qualité sont essentiels à la stabilité sociale et politique durable.

L'agenda du travail décent est un instrument de développement et nous devons poursuivre la recherche et les expériences dans ce domaine afin de constituer un cadre apte à favoriser un dialogue constructif avec nos partenaires du système multilatéral en vue de la réalisation des objectifs de développement du Millénaire. Si les gouvernements souhaitent que l'OIT participe régulièrement à la prise de décisions de haut niveau, il leur appartient d'agir en conséquence. En ce qui nous concerne, nous approfondirons l'analyse des différents moyens par lesquels les quatre piliers du travail décent contribuent à améliorer la productivité et les résultats économiques et à réduire la pauvreté dans des contextes nationaux divers, conformément au souhait d'un certain nombre d'orateurs, et notamment de M. Khan, délégué des travailleurs du Bangladesh. Notre capacité de démontrer cette interrelation de manière convaincante est essentielle à la poursuite des activités relatives à l'Agenda global pour l'emploi.

5. La situation des travailleurs des territoires arabes occupés

La quasi-totalité des orateurs ont fait état de mon rapport sur la situation des travailleurs des territoires arabes occupés, traduisant ainsi le sentiment de grave inquiétude que suscite dans le monde entier le sort des familles qui vivent le cauchemar du conflit actuel. Certains ont trouvé que les termes employés reflétaient un parti pris, ou qu'en décrivant la souffrance nous n'en avons pas expliqué les causes. Néanmoins, la grande majorité a relevé l'objectivité de ce rapport et adhéré à ses conclusions. Aucun doute n'a été émis sur la nécessité d'une assistance pour stimuler l'emploi en reconstruisant l'infrastructure de l'économie et de la société palestiniennes, ni sur l'utilité potentielle d'un dialogue social entre partenaires sociaux israéliens et palestiniens. De nombreux orateurs nous ont priés d'étudier sans délai la faisabilité d'un fonds palestinien pour l'emploi et la protection sociale. Je compte m'atteler à cette tâche en y affectant des ressources du BIT.

Grâce à son engagement de longue date aux côtés des partenaires sociaux, l'OIT jouit d'un capital de confiance qui lui permet d'agir dans un domaine circonscrit, certes, mais qui revêt une très grande importance pour l'édification d'une paix durable. Les prochains mois pourraient être décisifs. Nous agissons avec la rapidité voulue et sans épargner nos efforts pour apaiser la crise humanitaire qui sévit dans les territoires arabes occupés et restaurer les conditions sociales de la paix.

6. Conclusions

La résolution adoptée lors de la présente session, qui nous invite à redoubler d'efforts pour consolider le tripartisme et le dialogue social dans tous les pays et ici même, au BIT, dans chacune de nos activités, guidera notre action pour les années à venir. Vous vous souviendrez peut-être qu'il y a trois ans, dans ma première allocution à la Conférence, j'avais appelé de mes vœux un tripartisme fédérateur et créatif, qui ait le pouvoir de mobilisation et d'innovation nécessaire pour ancrer le dialogue social dans la pratique des sociétés modernes. La résolution attire l'attention sur l'importance du dialogue, au niveau national et au niveau international, avec les autres organisations de la société civile qui partagent nos valeurs. Alors que beaucoup d'organisations internationales éprouvent de la difficulté à recueillir un consensus mondial, cette résolution montre que l'OIT peut mobiliser la volonté nécessaire pour aller de l'avant et manifester avec plus de force encore son attachement au tripartisme.

Je crois par conséquent que vous pouvez quitter Genève avec la satisfaction d'un travail bien fait. Mais c'est dans vos pays que nos travaux prendront tout leur sens. Le dialogue social et le tripartisme naissent de l'interaction des gouvernements, des syndicats et des employeurs dans le contexte national. La mission de l'OIT consiste à créer des conditions qui vous aident à vous acquitter de votre tâche. Plus le dialogue sera vivant dans chaque pays Membre, plus le message de l'OIT résonnera à travers le monde. L'influence de l'OIT est étroitement liée à l'impact du dialogue social à l'échelle nationale. Plus ce lien se resserrera, plus vigoureux sera votre combat pour la justice sociale et la paix.
